

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER AVANT LE 31 OCTOBRE 2022

Avant le 31 octobre 2022 :

- État civil / citoyenneté
- Une copie du livret de famille, certificat de situation de famille, ou toute autre pièce d'état civil concernant les enfants ou personnes à charge ;
- Une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité) ;
- Tout document (datant - de 3 mois) attestant que le demandeur réside ou a le centre principal de ses intérêts matériels et moraux dans la province Nord ;
- Une copie de la carte d'électeur ou attestation d'inscription sur les listes électorales spéciales ou une attestation d'inscription des parents sur les listes électorales spéciales si l'étudiant est mineur, délivrée par la mairie (datant - de 3 mois) ;
- Avis d'imposition ou non-imposition de l'année 2021 ;
- Toute pièce justificative d'une situation particulière (famille monoparentale, personne en situation d'handicap à charge, ...)

Situation financière des parents

- Les trois (3) dernières fiches de salaire ;
ou attestation de pension retraite et complément de retraite de solidarité indiquant les montants ;
ou attestation de non ressources pour les personnes sans revenu.

Couverture sociale

- Une copie des cartes d'assuré social (Aide médicale, CAFAT et mutuelle complémentaire).

Scolarité

- Une copie des diplômes obtenus et relevés de notes de ces examens (CAP, BEP, BAC...) ;
- Une copie du relevé de notes (évaluation continue) ;
ou bulletins trimestriels des classes de seconde, première et terminale (y compris les redoublements) ;
ou les relevés de notes obtenues depuis le BAC ;
- La fiche d'appréciation des professeurs principaux et/ou du psychologue de l'éducation nationale en fonction de l'orientation, utiliser le(s) document(s) joints au présent formulaire.

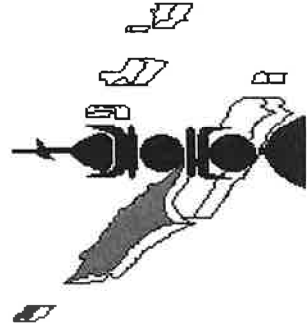
DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR DES LA RENTREE SCOLAIRE EN NOUVELLE-CALEDONIE

Avant le 15 mars de l'année 2023 en NC et pour les Hors NC dès réception des documents :

- La notification de la bourse d'État (Attribution ou Rejet) ;
- Une copie des diplômes obtenus ou une copie des relevés de notes pour les lycéens en voie d'obtention du baccalauréat ;
- un certificat de scolarité 2023 pour tous les étudiants.
- 1 relevé d'identité bancaire ou postal d'un compte courant ;

IMPORTANT : Le versement de la bourse ne se fera qu'après réception de l'ensemble des documents mentionnés ci-dessus.
Toute demande incomplète après le 15 mars 2023, délai de rigueur, entraînera automatiquement l'annulation des droits à la bourse provinciale pour l'année 2023.

POUR TOUT CANDIDAT AUX ETUDES HORS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE POUR DES FILIERES EXISTANT EN NOUVELLE-CALEDONIE : Un justificatif de non admission en 2023 dans un établissement de Nouvelle-Calédonie.



NOUVELLE-CALEDONIE

ASSEMBLEE DE LA PROVINCE NORD

Direction de l'enseignement,
de la Formation, de l'Insertion
et de la Jeunesse - DEFIJ
BP 41 - 98860 KONE

Tél. : 47.72.27

e-mail : defij-etudiant@province-nord.nc
site : <https://www.province-nord.nc>

NOUVELLE DEMANDE DE
BOURSE OU DE PRET
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

☐ ETUDES EN NOUVELLE-CALEDONIE
2023

☐ ETUDES EN METROPOLE 2023-
2024

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER : 31 OCTOBRE 2022

**IMPORTANT : TOUTE DEMANDE DE BOURSE PROVINCE NORD DEVRA ETRE PRECEDEE
D'UNE DEMANDE DE BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR CRITERES SOCIAUX
<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>**

NOM : _____ PRENOMS : _____ SEXE : ☐ FEMININ ☐ MASCULIN

DATE DE NAISSANCE : _____ LIEU DE NAISSANCE : _____

AIDE MEDICALE : ☐ OUI, N°CARTE : _____ ☐ NON

ADRESSE DE L'INTERESSE(E) : _____

QUARTIER/TRIBU : _____

BP : _____ CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

TELEPHONE : _____ E-MAIL : _____

ADRESSE DE LA FAMILLE : _____

QUARTIER/TRIBU : _____

BP : _____ CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____ TELEPHONE : _____

BACCALAUREAT (PRECISER L'OPTION) : _____ ☐ SESSION 2022

☐ ANNEE D'OBTENTION : _____

ETUDES ENVISAGEES (INTITULE EXACT DU DIPLOME) :

A Si la formation existe en N-C, il faut obligatoirement y candidater avant d'envisager une inscription Hors N-C

1° VOEU _____ ☐ N-C ☐ HORS N-C (PRECISER LE PAYS) : _____

2° VOEU _____ ☐ N-C ☐ HORS N-C (PRECISER LE PAYS) : _____

3° VOEU _____ ☐ N-C ☐ HORS N-C (PRECISER LE PAYS) : _____

PROJET PROFESSIONNEL APRES ETUDES : _____

AUTORISEZ-VOUS LA P.NORD A COMMUNIQUER VOS COORDONNEES A DES EMPLOYEURS POTENTIELS : ☐ OUI ☐ NON

RAPPEL DES CINQ DERNIERES ANNEES

	ETABLISSEMENTS FREQUENTES/SITUATION	CLASSE/EMPLOYEUR
2018		
2019		
2020		
2021		
2022		

DEMANDE DE BOURSE, DE PRET

à Monsieur le Président
de l'Assemblée de la province Nord

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'attribution :

- ☐ d'une bourse
- ☐ d'un prêt

pour me permettre d'entreprendre des études de

- ☐ en Nouvelle-Calédonie
- ☐ en Métropole
- ☐ autres pays (préciser)

Par ailleurs, je m'engage à servir en Nouvelle-Calédonie pendant une durée équivalente au nombre d'années d'études financées, dans le délai de cinq (5) ans qui suit la fin des études.

A le
Signature (précédée de « lu et approuvé »)

PARTIE A REMPLIR PAR LA FAMILLE

PERE OU TUTEUR		MERE OU TUTRICE	
NOM :PRENOMS :		NOM :PRENOMS :	
EN QUALITE DE : PERE () AUTRE (A PRECISER).....		EN QUALITE DE : MERE ()AUTRE (A PRECISER).....	
PROFESSION :		PROFESSION :	
EMPLOYEUR :		EMPLOYEUR :	
SALAIRE MENSUEL :		SALAIRE MENSUEL :	
PENSIONS OU RETRAITES :		PENSIONS OU RETRAITES :	
TRAITEMENTS OU BENEFICES DE PROFESSIONS LIBERALES OU AUTRES :		TRAITEMENTS OU BENEFICES DE PROFESSIONS LIBERALES OU AUTRES:	
REVENUS FONCIERS / LOCATIFS :		REVENUS FONCIERS / LOCATIFS :	
BENEFICES DES EXPLOITATIONS :		BENEFICES DES EXPLOITATIONS :	
ALLOCATIONS FAMILIALES :		ALLOCATIONS FAMILIALES :	
TELEPHONE :		TELEPHONE :	
ADRESSE :		ADRESSE :	

ENFANTS SCOLARISES OU ETUDIANTS		
NOM ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	ETUDES SUIVIES EN 2022
.....		
.....		
.....		
.....		

AUTRES PERSONNES OU ENFANTS A CHARGE – (PIECE A FOURNIR EN DERNIERE PAGE)			
NOM ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEN DE PARENTE	OBSERVATIONS
.....			
.....			
.....			

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION	
NOMBRE DE PERSONNES A CHARGE :	
REVENUS ANNUELS :	
REVENUS MENSUELS :	
PLAFOND :	
AIDE PROPOSEE :	

« Il est rappelé que les fraudes et tentatives de fraudes sont passibles de sanctions pénales prévues aux articles 313-1, 313-3, 313-19 et 441-7 du code pénal et peuvent conduire à la suspension de l’instruction ou au retrait des droits dont le bénéfice était demandé ».